



Département des Pyrénées-Orientales

Arrondissement de Prades

Décision du Maire prise par délégation du Conseil Municipal

n° 20240315014 – Demande de soutien au titre de la DETR 2024 pour la rénovation des façades du groupe Pierre Gipulo.

Monsieur le Maire,

Vu la Délibération n° 20210701063 en date du 1^{er} juillet 2021 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire et notamment le point 26° : de demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le Conseil Municipal soit dans le cas où la décision ou la motivation peuvent trouver leur fondement dans une délibération antérieure du Conseil Municipal relative à la politique locale ou au projet et opération d'équipement et d'aménagement en cause, l'attribution de subventions ;

Considérant que le bâtiment dénommé groupe Pierre Gipulo accueillant en son sein les locaux de la Mairie, des services de la Poste, de la salle des Fêtes et de deux bureaux de services, est un immeuble bâti dans les années 1930 dont l'état extérieur présente un aspect vétuste nécessitant des travaux de peinture afin de mieux l'intégrer aux abords du centre ancien ;

Considérant que le projet consiste en des travaux de rénovation des façades de l'ensemble de l'immeuble dénommé groupe Pierre Gipulo, portant sur des travaux de peinture pour une surface de 1.470 m² ainsi que des travaux de peinture sur les murs intérieurs de la salle des Fêtes Pierre Gipulo ;

Considérant que le Conseil Municipal de Vinça a voté une autorisation de dépenses d'investissement préalable au vote du budget 2024 portant sur l'opération 928 Mairie pour un montant global de 80.000 € ;

Considérant que le projet de rénovation des façades du groupe Pierre Gipulo portant sur des travaux de peinture des façades et des murs intérieurs de la salle des fêtes, est d'un montant global de 73.192,20 € H.T. ;

Considérant l'existence du dispositif de Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux (DETR) de l'État en faveur de l'investissement public des Collectivités Territoriales ;

Décide par délégation du Conseil Municipal, de

Approuver l'opération et le plan de financement de celle-ci en faveur de la rénovation des façades du groupe Pierre Gipulo portant sur des travaux de peinture sur l'ensemble des façades et sur les murs intérieurs de la salle des fêtes ;

Solliciter une subvention auprès de l'État au titre de la DETR 2024 au taux le plus important possible des dépenses éligibles ;

Signer ladite demande de subvention en faveur de rénovation des façades du groupe Pierre Gipulo à Vinça.

Fait à Vinça, le 15 mars 2024.



**Pour le Maire empêché,
Le 1^{er} Adjoint,**

Jean-Pierre MENDOZA.

Envoyé en préfecture le 15/03/2024

Reçu en préfecture le 15/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 066-216602300-20240315-20240315014-DE